

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Dominique PRIVAT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick BOUYER, conseiller municipal, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absente excusée : Laëtitia CHAGUÉ.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

DÉLIBÉRATION N° 13-2023 : CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'OLÉRON ET DU BASSIN DE MARENNES POUR LA VENTE DE LA BILLETTERIE DES SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Madame le maire

La commune a programmé un spectacle d'hypnose de Hervé BARBEREAU le 11 mars prochain à la salle "Le chai" du complexe sportif et culturel du Trait d'Union dont le prix d'entrée serait de 12,00 € (tarif unique).

Considérant que la billetterie en ligne de ce spectacle et plus généralement des spectacles et/ou concerts organisés par la commune pourrait être assurée par l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes moyennant une commission équivalente à 4 % des recettes perçues qui seraient reversées à la collectivité ;

Considérant le projet de convention de partenariat correspondant établi à cet effet pour 2023 avec tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2026 et validé par le comptable public ;

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

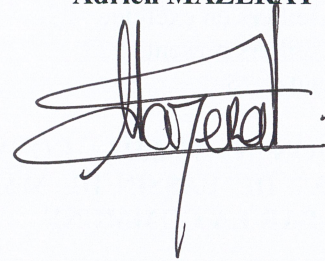
- **DE FIXER** le prix d'entrée au spectacle sus décrit à 12,00 € (tarif unique).
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mandat à intervenir avec l'association "Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" pour la vente de la billetterie dans tous les bureaux d'accueil de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes par le système informatique gestion de la caisse ("ALOA") et billetterie en ligne ("ELLOHA") concernant les spectacles et/ou concerts organisés par la commune de Saint-Georges-d'Oléron dans le cadre de son service culturel.
- **D'AUTORISER** madame le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention de mandat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**



La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 28 février 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 28 février 2023
Dominique RABELLE

